

**RELEVÉ DE LA DECISION N° 2024 05 27**

Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération

Lors de sa réunion du 25 juin 2024*(en application de la délibération du Conseil Communautaire  
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)*

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 18 juin, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Présents** : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Dominique MALARY.

**Excusé** : Lucien PRINCE.

**Approbation d'avenants aux marchés d'extension du siège administratif**

Dans le cadre des travaux relatifs à l'agrandissement du siège administratif du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, des modifications doivent être apportées à deux lots pour la bonne réalisation de l'ouvrage.

Ces modifications concernent la réalisation de travaux en plus-value d'un montant global de 19 860.97 € HT, selon le détail suivant :

Lot	Titulaire	Montant HT du marché initial	N° et objet de l'avenant	Montant HT avenant	Montant du marché après avenants	% de variation par rapport au marché initial
2 : Charpente métallique – Bardage	ARNAUDEAU	520 000.00	n° 2 : remplacement des encadrements des baies menuisées du bâtiment prévus initialement en bois par des encadrements en aluminium ton bois	17 500.00	537 500.00 €	3.37%
6 : Menuiseries intérieures	MCPA	91 000.00	n° 3 : - suite au remplacement de l'escalier métallique par un escalier en béton avec revêtement de sol souple, fourniture et pose de plinthes dans l'escalier situé dans l'atrium et donnant accès au R+1 et R+2. - Fourniture et pose d'un coffre en médium avec façade démontable pour cacher la gaine électrique située dans la tisanerie du R+1	2 360.97	101 286.16 €	11.30%

Le montant total des marchés de base passerait ainsi de 2 247 724.85 € HT à 2 311 267.35 € HT, soit une augmentation de 2,83 % des marchés de base.

**Le Bureau Communautaire,  
Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L.5216-1 et suivants,**

**Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération**  
ZAE du Soleil Levant  
CS 63669 - Givrand  
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55  
Courriel [accueil@payssaintgilles.fr](mailto:accueil@payssaintgilles.fr)

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2194-1 2°, L.2194-1 5°, L.2194-1 6°, R.2194-2, R.2194-7 et R.2194-8,  
Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,  
Vu la décision du Bureau Communautaire du 7 juillet 2022 attribuant l'ensemble des lots pour les travaux d'agrandissement du siège administratif communautaire, hormis les lots 2 et 5 déclarés sans suite pour infructuosité en raison d'une absence d'offre, et autorisant le Président à signer les marchés correspondants,  
Vu la décision du Bureau Communautaire du 27 octobre 2022 attribuant les lots 2 et 5 relatifs aux travaux d'extension du siège administratif communautaire,  
Vu les marchés n° 2022-036 « Lot 2 : Charpente métallique - Bardage » notifié le 09 décembre 2022 à la société ARNAUDEAU et 2022-037 « Lot 6 : Menuiseries intérieures » notifié le 04 août 2022 à l'entreprise MCPA,  
Vu la décision du Bureau Communautaire n° 2023-07-10 du 14 septembre 2023 approuvant la passation des avenants n°1 aux lots 2 et 6 ;  
Vu la décision du Bureau Communautaire n° 2024-03-10 du 21 mars 2024 approuvant la passation de l'avenant n° 2 au lot 6 ;  
Vu les crédits inscrits à l'opération 111 « Nouveau siège administratif » du Budget 2024, et à l'AP 16,  
Vu le rapport ;  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE :**

**Article 1** : d'approuver la passation d'un avenant n° 2, d'un montant de 17 500.00 € HT au lot 2 « Charpente métallique - Bardage » du marché de travaux pour l'agrandissement du siège administratif, conclu avec la société ARNAUDEAU, représentant + 3.37 % du marché de base ;

**Article 2** : d'approuver la passation d'un avenant n° 3, d'un montant de 2 360.97 € HT au lot 6 « Menuiseries intérieures » du marché de travaux pour l'agrandissement du siège administratif, conclu avec l'entreprise MCPA, représentant + 11.30 % du marché de base ;

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les avenants n° 2 au lot 2 et n° 3 au lot 6 du marché de travaux pour l'extension du siège administratif communautaire tels que décrits au rapport et à prendre toutes décisions relatives à leur exécution.

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Givrand, le 25 juin 2024

Le Président,

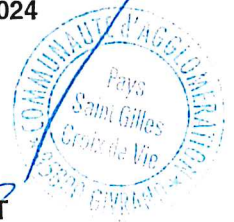
François BLANCHET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le :
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le :

27 JUIN 2024

27 JUIN 2024



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).